

Quel ancrage monétaire au Franc Pacifique ?

Bellona MARKUSEN

Allocataire de recherche de la Délégation à la Polynésie française

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, France, Paris 6ème

[Bellona.markusen@hotmail.fr](mailto:bellona.markusen@hotmail.fr)

Introduction

La Polynésie française a un ancrage rigide avec l'euro, une monnaie forte par rapport à la faiblesse du dollar, par conséquent, le franc CFP est surévalué comme l'est l'euro. La situation du dollar est critiquée depuis plusieurs mois, elle ne cesse de se déprécier par rapport à l'euro, et rien n'indique que la conjoncture américaine s'améliorera dans l'avenir.

C'est dans ce contexte qu'une réforme monétaire des PTOM français doit être discutée. La monnaie polynésienne, le Franc CFP, possède plusieurs handicaps : une monnaie peu crédible puisqu'elle ne s'impose pas dans les transactions extérieures et une monnaie surévaluée à cause de son lien actuel avec l'Euro (et le Franc CFP avant 1999) ce qui aggrave sa situation avec les échanges extérieurs largement déficitaires, déprimant ainsi la consommation locale et entravant les exportations locales.

Par ailleurs, il est établi que la surévaluation des monnaies asiatiques ancrées d'une manière trop rigide sur le dollar et amplifiée par la hausse de la monnaie américaine au milieu des années 1990, est à l'origine des graves crises subies par les pays émergents d'Asie du Sud Est en 1997-1998. Faut-il craindre que la surévaluation de la monnaie polynésienne accrochée à l'Euro ne conduise au même scénario ?

L'expérience montre en effet que le choix d'une monnaie d'ancrage pour une économie de la taille de celle de la Polynésie Française implique la prise en compte de multiples variables. Non seulement, il faut envisager la question du point de vue des conditions de la politique monétaire qui pourra être menée et de ses implications sur l'économie réelle, mais il faut également prendre en compte le coût de gestion de l'institution monétaire, ainsi que celui de l'établissement de la crédibilité monétaire et financière.

Les diverses options possibles vont des stratégies de monnaie propre comme l'a fait Fidji et le Vanuatu à des stratégies de « Currency Board » adoptée à Hong-Kong, Singapour, et en Argentine, en passant, bien entendu, par l'adoption d'une monnaie unique avec d'autres ensembles économiques associés. Le choix n'est donc pas aussi évident qu'on pourrait le croire à partir d'une seule lecture des déterminants commerciaux. Par ailleurs, ces derniers incitent aussi à une certaine prudence.

Dans une première partie, nous donnerons une description du système monétaire polynésien en essayant de donner une explication à la surévaluation du franc CFP. Dans une deuxième partie, nous donnerons une description de la théorie des zones optimales et si cela s'applique au cas de la Polynésie française et dans une dernière partie, nous évoquerons les choix monétaires envisageables de la Polynésie française où le passage à l'euro et ses conséquences seront évoqués.

I. Le système monétaire de la Polynésie française

Le système monétaire actuel de la Polynésie française date de la fin de la seconde guerre mondiale. Depuis, il n'y a eu aucune réforme monétaire lors de la fixation de la parité du Franc CFP avec le Franc Français, puis avec le passage à l'euro.

1.1 La nature et les contraintes du Franc CFP

Le Franc CFP a un ancrage nominal, d'abord avec le Franc Français depuis sa création en 1945, puis avec l'euro depuis 1999. Le service de l'émission est confié à un établissement public, l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM), créé pour succéder à la Banque d'Indochine en 1967. Le franc des Colonies Françaises du Pacifique, franc CFP, a cours légal en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans le Territoire de Wallis-et-Futuna.

Cette situation restera inchangée jusqu'au 1er janvier 1999, date à laquelle l'euro est devenue la monnaie officielle de la France. La valeur officielle du franc CFP est donc désormais de 1.000 francs CFP pour 8,38 euros.

Du fait de la fixation de la nouvelle parité avec l'euro, le franc CFP n'a subi aucune dévaluation et sa convertibilité demeure ainsi garantie par le Trésor français.

Cette parité a été fixée par le Gouvernement français en application du « Protocole sur la France », annexé au Traité de Maastricht qui stipule que « la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon des modalités établies par sa législation nationale et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP ».

Grâce à son ancrage nominal sur l'euro, le Franc CFP est une monnaie forte, ce qui lui apporte stabilité et solidité. La discipline monétaire est garantie par l'Institut d'Emission d'Outre-Mer.

Un euro fort, et donc automatiquement un Franc CFP fort, améliore le pouvoir d'achat à l'étranger et permet d'importer de la désinflation. En effet, le prix des importations exprimées en monnaie locale diminue.

Cependant, une monnaie forte est un handicap pour les entreprises locales car cela les incite à devenir plus compétitives. En effet, selon les monnaies de cotation, les produits polynésiens perdent en compétitivité. Ainsi, l'effet sur les importations et les exportations est neutre avec les pays membres de la zone euro. Avec les Etats-Unis, les dettes contractées en dollars sont allégées du fait de la dépréciation du dollar. Par conséquent, les importations sont moins chères.

L'inconvénient d'une monnaie forte est la réduction de la compétitivité des entreprises polynésiennes envers leurs principaux partenaires commerciaux, les Etats-Unis, Hong-Kong et le Japon.

En effet, les exportations sont plus chères pour les étrangers, ce qui décourage les touristes américains principalement, étant donné que le coût du séjour augmente.

1.2 Le problème de la compétitivité du territoire polynésien

Lors de la construction européenne au début des années 90, et notamment avec l'intégration monétaire sur le débat entre une monnaie commune et unique, une série d'interrogation se pose sur l'avenir du Franc Pacifique.

En effet, des craintes émergent, sur le maintien ou non du franc Pacifique dans un processus où le franc français disparaît au profit d'une nouvelle unité monétaire européenne comme l'atteste l'avis sur le remplacement du franc pacifique par le franc français¹ puis l'avis sur le remplacement du franc pacifique par l'euro².

Ces deux rapports soulignent l'inquiétude quant à une probable dévaluation de la monnaie polynésienne, comme ce fut le cas du Franc CFA (Franc des Colonies Françaises d'Afrique).

Le Franc CFA a été dévalué de 50% en janvier 1994 afin de rééquilibrer le solde de la balance des paiements des pays africains fortement déficitaires. Cette mesure a concerné 14 pays de la zone franc, huit pays d'Afrique de l'Ouest et six pays d'Afrique centrale rattachés depuis 1948 au franc français par une parité fixe.

La dévaluation a permis de relancer la compétitivité des pays, mais a fortement dégradé le pouvoir d'achat de leurs populations.

Il faut souligner que d'après le protocole n°13 du traité de Maastricht sur l'Union européenne, la France conserve « *le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon les modalités établies par sa législation nationale et qu'elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP* ». Ainsi, c'est par décret que le Franc CFP a été maintenu dans les collectivités territoriales et que la parité franc CFP- euro a été fixée, par conséquent, la Polynésie française n'est pas à l'abri d'un changement de parité.

L'inquiétude des élus polynésiens au sujet d'une dévaluation monétaire est palpable car elle entraînerait à court terme (moins d'un an) une dégradation du déficit commercial. En effet, le prix des importations exprimées en Franc CFP augmenterait. Cet effet prix est compensé à moyen terme (1 an et 4 ans) par un effet volume, le pays importe moins de biens étrangers devenus plus coûteux, et accroît ses exportations dont les prix exprimés en monnaies étrangères ont baissé. A long terme, les effets de la dévaluation s'atténuent progressivement, le bénéfice initial de compétitivité étant rogné par la propagation de l'inflation importée à la suite de la hausse des prix des importations.

Pour résumer, le théorème des élasticités critiques de Marshall-Lerner³ montre qu'une dévaluation est réussie à condition que l'amélioration des échanges en volume soit plus que proportionnelle au renchérissement des importations libellées en devises.

Cependant, il faut nuancer cette théorie économique par rapport à la réalité économique et nous allons nous appuyer sur une étude réalisée sur le cas de la Nouvelle-Calédonie.

Dans un article présenté par Lagadec en juin 2006⁴, celui-ci montre que le passage à l'euro aurait pour principal inconvénient de supprimer le principal ajustement structurel, à moins qu'une dévaluation ne se fasse avant le passage.

L'auteur précise que l'impossibilité de dévaluer le Franc CFP permet à court terme, d'éviter les chocs inflationnistes, le renchérissement des importations et donc le creusement du déficit commercial. L'auteur précise que l'effet à moyen terme, c'est-à-dire un rétablissement des comptes tiré par des exportations devenues plus compétitives, serait exacerbé en Nouvelle-Calédonie. En effet, « *l'impact à la baisse sur le volume des importations serait très limité compte tenu de l'inélasticité de la demande financée par les transferts publics* »⁵. Par conséquent, à long terme, il conclut que l'élasticité prix de la demande calédonienne est très faible, voisine de zéro ainsi que l'élasticité de l'offre d'exportations calédoniennes qui est donc aussi proche de zéro puisque les exportations sont composées à 90% de nickel et que leur élasticité « *taux de change* » est nulle.

Cependant, l'auteur conclut qu'une dévaluation permettrait d'améliorer les recettes touristiques et de repositionner la Nouvelle-Calédonie par rapport à ses voisins océaniques, et donc d'augmenter les exportations.

II. La théorie des zones monétaires optimales et application au cas de la Polynésie française

La condition exprimée par le Président Chirac⁶ lors de sa visite en juillet 2003 pour la substitution de l'euro au franc pacifique est l'accord unilatéral de la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna. Ensuite, les négociations auprès des institutions européennes pourront se faire et l'Union européenne pourrait autoriser ce changement en prenant l'exemple de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour l'instant, seule la Polynésie française s'est prononcée favorablement suite à l'avis favorable du Conseil Economique et Social de Polynésie française et à l'adoption d'une résolution favorable par l'Assemblée de la Polynésie française en janvier 2006, la Nouvelle-Calédonie reste sceptique à ce sujet ainsi que Wallis-et-Futuna. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie est inscrite dans un processus d'émancipation institutionnel.

¹ Saisine du Conseil Economique et Social de Polynésie française, n°93, 1995

² Saisine du Conseil Economique et Social de Polynésie française, n°12, 2005

³ Pour les conditions de Marshall-Lerner, voir Obstfeld P. et Obstfeld P., 1995, *Economie Internationale*, De Boeck Université, pp 528-530 et pp 541-544

⁴ Lagadec Gaël, juin 2006, *Emancipation politique et choix monétaires*

⁵ Rapport sur l'introduction de l'euro dans les collectivités françaises du Pacifique

⁶ Lettre du Président Jacques Chirac, in *La Dépêche de Tahiti*, juin 2004

2.1 La théorie des zones monétaires optimales

La théorie des zones monétaires optimales naît avec Mundell⁷ qui définit une zone monétaire comme un domaine à l'intérieur duquel les taux de change sont fixes et se demande quelle est la taille optimale d'une zone monétaire. Il donne ainsi naissance à la théorie des zones monétaires optimales.

2.1.1 Le critère de mobilité du travail de Robert Mundell

Selon Mundell, la création d'une union monétaire est optimale lorsque en cas de choc, des mécanismes d'ajustements se mettent en place pour le résorber, et en l'occurrence la mobilité des facteurs de production.

C'est la mobilité du facteur travail qui va se substituer à la flexibilité du taux de change.

Mundell illustre son raisonnement par un modèle à 2 pays, soit le pays A et le pays B et 2 biens différents. Le pays B subit un choc de la demande, donc récession économique et chômage. La mobilité du facteur travail va permettre de résoudre le chômage, les travailleurs du pays B migrent vers le pays A, ce qui permet de résorber le déficit commercial.

Ainsi, en régime de change fixe, le déséquilibre est résorbé grâce à la mobilité du facteur travail sans qu'il y ait nécessité d'utiliser l'instrument monétaire.

L'argument de Mundell sur la stabilité est valable pour des zones monétaires régionales. L'élément déterminant est donc le degré de mobilité du travail, les prix et les salaires sont parfaitement flexibles.

2.1.2 Le critère d'ouverture de McKinnon

Selon McKinnon⁸, des pays ont intérêt à former une zone monétaire s'ils commercent beaucoup entre eux. En effet, plus une économie est ouverte (ratio bien échangeable/PIB), plus elle a intérêt à opter pour un régime de changes fixes alors qu'une économie fermée aura intérêt à choisir un régime de changes flexibles.

Par conséquent, des changes flexibles sont préférables pour les pays relativement fermés et des changes fixes (zone monétaire) pour des pays ouverts.

2.1.3 Le critère de production de Kenen

D'après Kenen⁹, c'est l'importance de la diversification de l'appareil productif qui est l'élément central dans cette analyse d'une union monétaire. Il affirme que la mobilité du travail n'est pas un critère satisfaisant de délimitation d'une zone monétaire optimale, car elle est rarement parfaite.

Si un pays est très spécialisé, celui-ci aurait intérêt à adopter une politique de change flexible afin de compenser les éventuels chocs tandis qu'un pays diversifié préférerait opter pour des changes fixes dans la mesure où une crise sectorielle n'affectera pas les autres secteurs.

La mobilité des travailleurs permettra l'ajustement entre les secteurs. À la différence du critère de Mundell, ce n'est plus entre deux pays que l'ajustement se réalise mais entre les secteurs d'un pays.

Le régime de change fixe est alors d'autant plus approprié que l'économie est diversifiée.

2.2 Application de la théorie des Zones Monétaires Optimales au cas de la Polynésie Française

À propos du critère du commerce de MacKinnon, où plus une économie ouverte, plus elle a intérêt à adopter un régime de change fixe. À la lecture des données disponibles de la balance commerciale des biens de la Polynésie française permet de vérifier de son caractère fermé ou pas.

La Polynésie importe plus qu'elle en exporte, sa balance commerciale est en déficit chronique, le taux de couverture est à niveau faible. L'intensité des relations commerciales est faible, l'union monétaire ne semble pas se justifier d'après ce critère. Ceci nous permet d'affirmer que la Polynésie française est un pays relativement fermé et qu'un système de change flexible serait préféré.

Les exportations de la Polynésie française concernent pour 75% les produits perliers, essentiellement des perles brutes à destination du Japon et de Hong-Kong. On constate l'effondrement des exportations issues de la pêche.

La Polynésie importe pour 40 % des biens de consommation et des biens intermédiaires de France et des autres pays de l'Union Européenne. Entre 1999 et 2000, suite à la dépréciation de l'euro contre le dollar, il n'y a pas de modification sensible en terme importation, ce qui laisserait croire que l'élasticité de la demande d'importation est insensible aux prix.

À propos du critère de diversification de la production de Kenen, la Polynésie est très spécialisée étant donné qu'elle exporte des biens primaires (perle, nono...), donc une politique de change flexible est préférable.

Pour résumer, la Polynésie exporte des biens primaires à hauteur de 75% vers l'Asie et importe des biens manufacturés pour 40% en provenance de la France, ce qui conduit à rejeter l'intérêt de rejoindre l'Union Monétaire selon les critères traditionnels de la théorie des zones monétaires optimales.

⁷ Mundell Robert, 1961, « A theory of optimum currency areas », in *American Economic Review*, vol. 51, n°3, 1961, pp. 657-665.

⁸ McKinnon Ronald I, 1963, « Optimum Currency Areas », AER, volume 53, pp. 715-725

⁹ Kenen Peter, 1969, « Round Table on Exchange Rate Policy », AER, volume 59

III. Les choix monétaires envisageables pour la Polynésie Française

Le système monétaire de la Polynésie Française est rigide, ancré sur l'euro, qui lui apporte la stabilité monétaire mais qui lui entrave sa compétitivité au niveau international.

3.1 Ne rien faire

Ce scénario correspond au maintien actuel, le franc CFP lié au franc français, en pratique à l'euro depuis janvier 1999, par un taux de change fixe mais ajustable, même s'il n'a jamais été ajusté jusqu'à présent, avec la liberté des mouvements de capitaux et convertibilité, financement de la balance des paiements du Pays grâce au compte d'opérations et transferts publics en sa faveur.

Les avantages de l'ancrage à l'euro sont la crédibilité de la monnaie. Cependant, le système actuel n'exclut pas que la dévaluation pourrait être utilisée, comme le Franc CFA en 1994.

L'inconvénient de ce système est que le Franc CFP ne peut s'échanger en dehors de ses frontières.

3.2 « Currency Board »

Le système du Currency Board est souvent présenté comme une solution pour la « très petite économie ouverte » ou dans le cas de pays souffrant de problèmes graves en matière de crédibilité monétaire. C'est pourquoi il constitue une option possible, même si ses contraintes et ses inconvénients sont loin d'être négligeable et peuvent conduire, comme on l'a vu dans le cas de l'Argentine, à une crise financière extrêmement grave.

Les autorités monétaires s'engagent à gager toute émission monétaire sur les réserves de change dont elles disposent à un taux de change fixe.

Le choix de ce système monétaire est une solution extrême face à l'instabilité des changes, un pays a généralement recours à un *currency board* afin d'obtenir la confiance des marchés et restaurer la stabilité monétaire.

Le principe d'une caisse d'émission est identique à un système de change fixe, mais avec des contraintes encore plus restrictives. Ces contraintes sont censées apporter plus de crédibilité au système.

L'avantage de ce système est qu'il est impossible de financer un déficit budgétaire, ce qui oblige à équilibrer son budget. L'inconvénient est qu'il oblige une discipline budgétaire, la Polynésie Française serait dans l'obligation de recouvrir son déficit commercial.

3.3 Union Monétaire Australe

Une autre solution envisageable est de former une Union Monétaire avec les partenaires commerciaux les plus proches, c'est-à-dire l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le franc CFP disparaîtrait au profit d'une nouvelle monnaie qui circulerait dans l'Union monétaire. Ce régime de change s'inspire des travaux proposés par Grimes¹⁰ entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie et de Farvaque¹¹ pour la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.

Le principal gain microéconomique obtenu d'une zone monétaire australe est la disparition du risque de change, lié à l'incertitude entourant la valeur du taux de change et des coûts de conversion, ce qui permet une diminution des coûts de transaction et donc un accroissement des flux d'échanges et des investissements directs.

Les gains seront d'autant plus élevés si le commerce entre les pays de l'Union Australe sera développé, et que les flux de personnes seront importants (tourisme).

Mais, on peut avancer quelques inconvénients à cette Union Australe.

Les structures productives des pays de l'Union Australe indiquent qu'ils exportent plus de produits primaires et relativement peu de produits transformés, et surtout des biens très différents.

L'Australie exporte du minerai de fer et de l'or, la Nouvelle-Zélande exporte des produits laitiers, viande et produits forestiers tandis que la Polynésie française exporte des produits perliers et des produits alimentaires (nono, bière, huile de coprah, vanille...).

Par conséquent, il y a peu de chance que les prix de ces différents biens suivent des mouvements identiques. De plus, le prix de ces produits est fixé sur les marchés internationaux, c'est-à-dire libellés en dollars américains. Mais, le facteur manquant dans cette union est la mobilité du travail. Celle-ci est très faible pour les pays membres de l'Union Australe.

Néanmoins, il y a peu de chance que l'Australie renonce à sa monnaie, le dollar australien, pour s'associer à des partenaires tous plus petits qu'elle économiquement.

3.4 Monnaie Propre

Ce scénario n'est envisageable que dans un contexte où, comme d'autres compétences transférables, la monnaie serait effectivement transférée au Territoire si celle-ci acquérait une complète indépendance.

Les principaux avantages d'une monnaie nationale propre sont d'une part, un symbole fort de la souveraineté nationale, à condition bien sûr que les différentes catégories de la population se retrouvent dans cette monnaie et d'autre part, la possibilité d'utiliser l'arme du taux de change.

L'inconvénient est qu'il faudrait une taille critique et une base économique solide pour faire vivre et prospérer une monnaie nationale propre.

¹⁰ Grimes A., 2000, « An anzac dollar, Does It Make Sense ? », Policy, Spring 2000, Volume 16

¹¹ Farvaque E., 2002, « Quels choix monétaires pour la Nouvelle – Calédonie ? », in Perspectives de développement de la Nouvelle- Calédonie, PUG

Dans le cas d'une monnaie polynésienne propre au Territoire, les modalités techniques de l'ancrage pourrait être souple ou rigide. L'ancrage pourrait être sur l'euro, le dollar, le dollar de Hong-Kong ou de Nouvelle-Zélande ou bien d'Australie, le Yen ou encore un panier de ces devises. Mais, il pourrait y avoir un effet pervers, c'est-à-dire une double circulation de la monnaie, la monnaie nationale et la monnaie de réserve. Le risque serait de connaître le phénomène de « dollarisation » de certains pays d'Amérique latine, dont l'Argentine, et l'expérience de l'Equateur.

3.5 Le passage à l'euro

Le passage à l'euro serait une finalité institutionnelle, ce scénario signifierait que les trois collectivités territoriales, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna, acceptent de manière le changement de monnaie.

Les conséquences seraient l'adhésion à l'Union Monétaire (le système de la Banque Centrale, les taux d'intérêts directeurs). Mais, il n'y aurait pas d'application des critères de Maastricht comme le déficit public inférieur ou égal à 3% ou bien la dette publique inférieure ou égale à 60% du PIB.

Les avantages du passage à l'euro sont la disparition du risque de change, l'impossibilité de pratiquer une dévaluation et la disparition de la prime de risque.

De plus, cela permettrait un accès direct aux marchés financiers de la zone euro donc un accès à des financements et à des placements diversifiés.

Les inconvénients sont les coûts de passage élevés, la disparition des procédures de financement privilégié accordé par l'IEOM c'est-à-dire la procédure de réescompte à taux privilégié, les prêts bancaires aux Petites Moyennes Entreprises à des taux intéressants.

Pour les coûts de passage, une grande part sera assumée par l'Etat et la Polynésie française devra exercer un fort contrôle des prix afin qu'il n'y ait pas d'inflation.

CONCLUSION

Le choix d'un régime de change n'est pas évident pour un petit pays comme celui de la Polynésie française. Le système monétaire polynésien est rigide, la surévaluation de l'euro et donc par ricochet, du Franc CFP, entrave la compétitivité des entreprises polynésiennes à l'export.

Les critères des zones monétaires optimales d'inspiration normative ne s'appliquent pas toujours dans les faits et s'avèrent peut-être inadaptés pour des économies ayant une structure déformée suite à un élément exogène, le Centre Expérimentation du Pacifique pour la Polynésie française ou le nickel pour la Nouvelle-Calédonie.

Cependant, ce constat doit être nuancé étant donné la portée limitée du champ d'analyse de la théorie des zones monétaires optimales. En effet, ni les Etats-Unis ni l'Union Economique et Monétaire ne constituent des zones monétaires au sens strict et pourtant elles existent. (critique de Mongelli)

Dans un contexte de dollar faible, la fréquentation touristique du principal marché émetteur diminue, ne rien faire n'est pas une solution de long terme aussi bien dans un contexte de surévaluation du franc CFP et que dans celui de la crise financière mondiale.

Des choix comme un « Currency Board » ou une Union Australe ne sont pas envisageables étant donné la crédibilité accordée au franc CFP grâce à son lien par rapport à l'euro et la taille des économies envisagées dans le cadre d'une Union Australe. Une monnaie polynésienne ancrée sur un panier de devises reflétant les exportations pourrait être une solution.

Le passage à l'euro n'est pas économiquement le plus justifiée, une monnaie forte qui risque d'accentuer les faiblesses de l'économie polynésienne, son manque de compétitivité dans les secteurs exportateurs (tourisme, perle...). Mais, si l'euro devient la monnaie dans les trois collectivités françaises, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna, celles-ci devront mettre des mesures d'aides à l'export ou bien alléger la rigidité de leur système monétaire.

BIBLIOGRAPHIE

- Grimes A., 2000, « An anzac dollar, Does It Make Sense ? », Policy, Spring 2000, Volume 16
Farvaque E., 2002, « Quels choix monétaires pour la Nouvelle – Calédonie ? » in *Perspectives de développement de la Nouvelle- Calédonie*, PUG
Ingram J.C, 1969, Comment : The Currency Area Problem, in R. Mundell et A. Swoboda, Monetary Problems in International Economy, Chicago University Press.
Kenen P., 1969, « Round Table on Exchange Rate Policy », AER, volume 59
Krugman P. et Obstfeld M., 1995, Economie Internationale, De Boeck Université, pp 528-530 et pp 541-544
Lagadec G., 2006, « Emancipation politique et choix monétaires – les paradoxes néo-calédoniens », 23èmes Journées d'Economies Monétaires et Bancaires, Lille, 2006
McKinnon R. I., 1963, « Optimum Currency Areas », AER, volume 53, pp. 715-725
Mundell R., 1961, « A theory of optimum currency areas », AER, volume 51

Rapport sur l'introduction de l'euro dans les collectivités françaises du Pacifique – Aspects juridiques et Economiques, Haut-Commissariat de la République en NC, 4 novembre 2004.

Assemblée de la Polynésie française, Rapport n°11-2006, p. 8

Saisine du Conseil Economique et Social de Polynésie française, n°93, 1995

Saisine du Conseil Economique et Social de Polynésie française, n°12, 2005